

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 juin 2025, à 20 h 30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 4 juin 2025, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Simon BOUGUYON, Maurice JACQ, Gaël ROGNANT et Emilie ARZUL.

Procurations : Maurice JACQ à Armelle MOLAC, Simon BOUGUYON à Caroline HASCOET

Secrétaire de séance : Danielle CARIOU

DELIBERATION 19-2025 : AUTORISATION SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL – BOULANGERIE/PATISserie SITE AU 14 RUE KREISKER

Le Maire souligne, dans le but de préserver le tissu économique du centre-bourg et de conserver les commerces de proximité sur la commune. La commune de Cast en 2021, a fait l'acquisition d'un local et d'un terrain au 14 rue Kreisker.

L'objectif de rénovation du local commercial est sur le point de se terminer. La date prévisionnelle de mise disposition des locaux est fixée au 1er août 2025.

Monsieur Roger MAUGUEN souhaite connaître les conditions qui seront consignées dans le bail. Le Maire fait savoir que le bureau municipal a dû répondre rapidement aux sollicitations des banquiers pour éviter tout retard dans le traitement des accords bancaires. Les délais prévus ne nous ont pas permis de consulter la commission vie économique dans les délais légaux.

Les membres de la commission vie économique déplorent le manque de communication concernant les décisions. Il aurait été préférable qu'ils soient tenus au courant, autant que possible, de manière différente de celle de la commission finances.

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la législation en vigueur relative aux baux commerciaux
Vu la disponibilité du local commercial situé au 14 rue Kreisker à Cast

Considérant la décision du choix des candidats, par la commission vie économique en date du 24 janvier 2025,

Considérant qu'après proposition du projet de bail à la commission vie économique, qui se réunira le vendredi 27 juin 2025 à 17 h 00, un notaire sera chargé de rédiger le bail.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité 3 abstentions (Roger MAUGUEN, Sylvie ROGNANT et Frédéric LAMBALLE) :

- D'autoriser le Maire à signer le bail commercial ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE, Jacques GOUEROU

